

Incendie à Sorgeat

Le 20 août 2018 au petit matin, un incendie a ravagé une habitation en périphérie du village. Les pompiers ont lutté pour contenir le feu, mais les dégâts matériels sont très importants. Bien heureusement, il n'y a eu aucun dommage humain. Un chargeur de batterie pourrait être à l'origine de l'accident. Une enquête est en cours.

Pour notre part, nous avons saisi la préfecture, le service départemental d'incendie et de secours, le SMDEA à des fins de reconnaissances opérationnelles et conseils.

Secrétariat de mairie

Bernard Descamps assure les fonctions de secrétaire de mairie depuis le début du mois. Dorénavant, la mairie sera ouverte au public le mercredi et le jeudi, toute la journée. En période de vacances scolaires, des permanences seront assurées certains samedis. Laissez un message dans la boîte aux lettres ou contactez un élu hors de ces créneaux. Nous ne manquerons pas de vous recontacter.

Yolande Rousseu nous a bien aidés pour traiter les dossiers en cours et orienter le travail du nouveau Secrétaire ; Nous la remercions encore pour sa disponibilité, son engagement et ne manquerons pas l'occasion de lui souhaiter une retraite bien méritée.

Fête de Sorgeat

le premier week end d' Août est un moment privilégié de rencontres, de souvenirs et de commémorations. Merci à tous ceux, qui, en l'absence de comité des fêtes ont relevé le défi d'offrir aux Sorgeatois une journée inscrite dans la convivialité. Nous réfléchissons déjà à de futures animations pour notre village.

Information sur les affaires en justice.

Je suis aujourd'hui autorisé à diffuser les jugements concernant la commune et peux donc satisfaire votre demande.

L' affichage des jugements est autorisé sous certaines conditions :

- La jurisprudence n'autorise aucune dérive. La pire serait de commenter, d'annoter, de chercher à nuire.
- Dans une moindre mesure, livrer des extraits incomplets pourrait aussi constituer un manquement au devoir de vérité.
-

Il me semble cependant utile de voiler les noms des personnes citées pour que personne n'en fasse un usage malveillant.

Veillez trouver ci-joints les jugements définitifs.

Remplacement des engins communaux.

Le JCB et le tracteur communal vont être remplacés par un seul engin polyvalent. Cet été, en raison de pannes récurrentes et de réparations trop coûteuses, nous avons fait un usage très modéré de ces engins. Avec leur vente, nos soucis disparaissent et l'entretien communal devrait se poursuivre dans des conditions optimales. notre agent devrait pouvoir s'appuyer sur un parc rénové pour exercer plus aisément ses fonctions. Pour l'instant, le matériel est prêt mais le fournisseur nous a demandé de pouvoir l'exposer dans des foires (Foix...) Nous l'aurons très bientôt. .

Transport scolaire

Au premier janvier 2018, les règles ont changé et c'est le conseil régional qui s'occupe de cette question. L'abonnement annuel est réglé par les familles au Conseil départemental, la commune remboursera les familles quand le conseil régional lui aura adressé l'ordre de paiement. Ne vous inquiétez pas, même si la procédure s'est complexifiée, il ne vous en coûtera pas plus à la sortie.

Le 30 septembre 2018

le maire.